



Publié en ligne le 10/04/2025

KRAUTERGERSHEIM

NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024





SOMMAIRE

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement



I) Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* ».

Par délibération n° COMM20211109 du 2 novembre 2021, la Commune de Krautergersheim s'est portée candidate pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU), document qui deviendra obligatoire à partir des comptes 2026.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et simplifie les procédures, étant produit de manière totalement dématérialisée.

Celui-ci répond aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2024. Comme le budget principal, il comporte deux sections : la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes et récurrentes) et la section d'investissement (dépenses structurantes, tournées vers l'avenir).

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2024 de la Commune de Krautergersheim.



II) La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et des services publics obligatoires que la collectivité doit fournir à la population.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 464 278.37 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 827 542.17 €.

Ainsi, le bilan 2024 de la section de fonctionnement du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Année 2024	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	1 827 542.17 €
Dépenses de l'exercice	1 464 278.37 €
Résultat de l'exercice	363 263.80 €
Reprise des résultats n-1	254 089.91 €
Résultat de clôture	617 353.71 €

Le résultat de fonctionnement 2024 est de 363 263.80 €, avec le report des résultats antérieurs (254 089.91 €), le résultat de clôture est de : **617 353.71 €**.

Il sera proposé d'affecter 214 153.91 € de ce résultat à la section d'investissement et de reporter en fonctionnement le solde, soit : 403 199.80 €.



Les dépenses de fonctionnement

En 2024, en comparaison avec l'année 2023, la progression des dépenses réelles de fonctionnement enregistre une hausse de 4.01%.

Dépenses	CFU 2023	CFU 2024	Evolution
Charges à caractère général	492 316.95 €	506 589.88 €	2.9 %
Charges de personnel et frais assimilés	486 619.62 €	494 165.51 €	1,55 %
Atténuations de produits	45 889.00 €	45 889.00 €	0 %
Autres charges de gestion	131 734.02 €	156 150.72 €	18.53 %
Charges financières	47 775.57 €	41 716.13 €	-12.68 %
Charges spécifiques	0.00 €	8 098.31 €	
Total des dépenses réelles	1 204 335.16 €	1 252 609.55 €	4.01 %

Les dépenses concernant les charges de fonctionnement courant (chapitre 011) n'ont connu qu'une très faible hausse entre 2023 et 2024, alors que la tendance des dernières années était plutôt à une franche hausse. Il est à noter que les dépenses en énergie et électricité de l'année 2023 avaient fortement été impactées par des factures d'électricité surestimées. Celles-ci ont fait l'objet de régularisations lors de l'exercice 2024, réduisant ainsi les dépenses en énergie et électricité.

Les charges de personnel constituent un poste particulièrement important de la section fonctionnement. La masse salariale incompressible et l'évolution de carrière des agents expliquent la hausse constante des dépenses sur ce chapitre. Toutefois, plusieurs agents ayant été placés en congé de maladie ordinaire pour de longues durées au courant de l'année 2024, la Commune a été amenée à verser des demi-traitements à ces agents sur des périodes de plusieurs mois, impactant ainsi l'évolution de ces dépenses.



Les autres charges de gestion courante, également en hausse entre 2023 et 2024, sont entre autres composées de :

- la contribution au Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin, qui augmente considérablement chaque année, depuis plusieurs années,
- de la subvention au CCAS qui était exceptionnellement plus conséquente en 2024.

Les charges financières ont baissé en 2024, reflétant la diminution des remboursements des intérêts liés aux emprunts.

Les charges spécifiques correspondent aux régularisations de charges versées aux locataires (le calcul des charges ayant également été impacté par les surestimations des énergies).

Les recettes de fonctionnement

En 2024, en comparaison avec l'année 2023, la progression des recettes de fonctionnement enregistre une hausse de 21.67%.

Recettes	CFU 2023	CFU 2024	Evolution
Atténuations de charges	12 921.69 €	43 815.66 €	239.09 %
Produits des services	87 824.96 €	73 315.74 €	-16.09 %
Impôts et taxes	354 448.85 €	348 955.25 €	-1.69 %
Fiscalité locale	799 177.27 €	838 694.65 €	4.88 %
Dotations et participations	97 512.45 €	107 433.16 €	10.31 %
Autres produits de gestion courante	147 675.47 €	193 911.83 €	31.29 %
Produits financiers	2.58 €	3 935.15 €	16.28 %
Produits spécifiques	2 500.00 €	217 480.83 €	10750 %
Total des recettes	1 502 063.27 €	1 827 542.17 €	21.67 %



Le chapitre concernant les atténuations de charges comptabilise une forte hausse entre 2023 et 2024. Cela s'explique par un montant élevé de remboursement des indemnités journalières pour le personnel.

Les produits des services ont baissé entre les deux années. La baisse correspond à un changement d'imputation des charges locatives. En 2023, elles étaient imputées à ce chapitre mais en 2024, elles ont été imputées au chapitre 75 (autres produits de gestion courante).

Le chapitre 73 intitulé « impôts et taxes » comprend l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (de même valeur chaque année) et du versement au titre du fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations, légèrement en baisse en 2024.

Les taux d'imposition votés par la Commune pour 2024 ont engendré une hausse des recettes liées à la fiscalité.

Le montant des dotations et participations perçues a été légèrement plus conséquent en 2024 qu'en 2023, d'où la petite hausse de recettes sur ce chapitre.

Les autres produits de gestion courante ont augmenté étant donné que les charges locatives sont à présent imputées à ce chapitre et du fait de la réévaluation des loyers perçus.

Les produits financiers sont le reflet d'intérêts perçus suite à des placements de fonds sur un compte à terme.

Les produits spécifiques comptabilisés en 2024 concernent l'encaissement d'avoirs et la vente des deux terrains compris dans le lot intermédiaire du lotissement OSTERLAMM.



III) La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir et intègre les projets structurants de la Commune, à moyen ou long terme.

En dépenses, elle concerne des actions à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité, en faisant varier sa valeur ou sa consistance :

- Travaux dans les bâtiments communaux,
- Acquisition de mobilier, machines, matériel informatique, ...
- Acquisitions foncières,
- Gestion de l'éclairage public,
- Aménagement des espaces publics, des installations sportives.

En recettes, deux types de produits coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (la construction d'un bâtiment, des travaux d'infrastructure, ...). Vient s'ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses, la TVA réglée par les collectivités locales.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 690 635.25 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 786 718.48 €.

Ainsi, le bilan 2024 de la section d'investissement du budget fait apparaître les résultats suivants :

Année 2024	Investissement
Recettes de l'exercice	786 718.48 €
Dépenses de l'exercice	690 635.25 €
Résultat de l'exercice	96 083.23 €
Reprise des résultats n-1	-214 376.11 €
Résultat de clôture	-118 292.88 €
Recettes d'investissement RAR	114 047.00 €
Dépenses d'investissement RAR	209 908.03 €
Soldes des RAR	-95 861.03 €
Déficit de financement	-214 153.91 €



Le résultat d'investissement 2024 est de 96 083.23 €, avec le report des résultats antérieurs (-214 376.11 €), le résultat de clôture est de : **-118 292.88 €**.

Le montant des dépenses engagées et qui restent à réaliser (RAR) est de 209 908.03 €. Le montant des recettes restant à réaliser est de 114 047.00 €.

En intégrant le solde des restes à réaliser (-95 861.03 €), la section d'investissement se solde par un déficit de financement de **-214 153.91 €**.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la Commune portent principalement sur des opérations d'équipement.

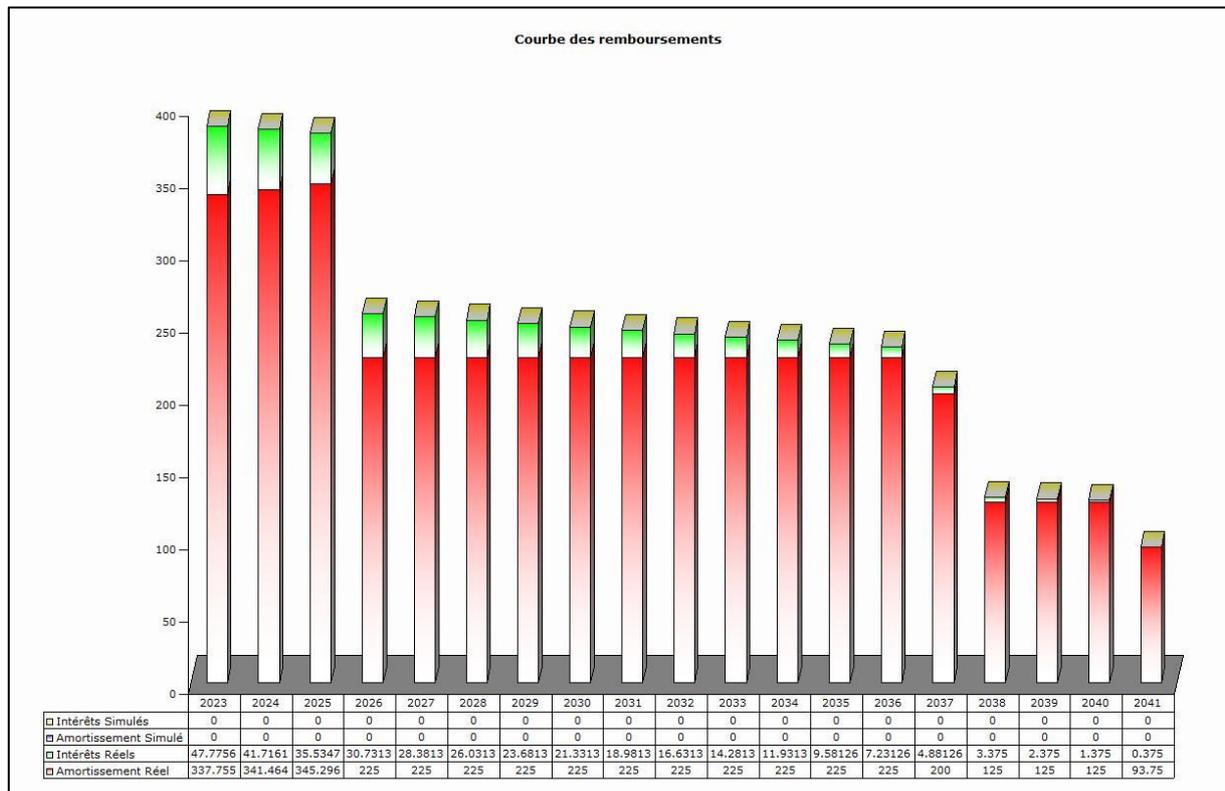
N° Op.	Intitulé	Prévisions	Emissions	Taux de réalisation	RAR
601	TERRAINS OSTERLAMM	98 734.00 €	81 666.80	82.71 %	17 067.20 €
611	TERRAIN DE FOOTBALL	30 300.00 €		0 %	6 210.00 €
63	ACQUIS. MAT. OUTILL.	1 200.00 €	614.30 €	51.19 %	
64	AMENAGEMENT TRAVERSEE COMMUNE	35 717.00 €		0 %	22 217.23 €
66	CENTRE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF	27 000.00 €	17 457.63 €	79.35 %	
69	MAT. BUR. ET INFO.	13 291.00 €	10 806.00 €	81.30 %	2 393.00 €
74	RESEAU ELEC.	118 320.00 €	112 013.46 €	94,67 %	6 130.00 €
78	MATERIEL DE TRANSPORT	47 800.00 €		0 %	47 800.00 €
81	TRAVAUX VOIRIE	47 000.00 €		0 %	
818	ECOLE ELEM. LILY S.	66 555.00 €	59 286.07 €	89.08 %	
824	MAISON DE LA SANTE	8 850.00 €	4 057.30 €	45.85 %	
825	MAISON DES ASSOC.	43 906.00 €	42 427.49 €	96.63 %	
827	BAT 8 RUE CLEM.	45 000.00 €		0 %	30 509.00 €
83	ECLAIRAGE PUBLIC	74 000.00 €	12 754.32 €	17,24 %	61 241.60 €
94	INSTALL. VOIRIE	10 860.00 €		0%	1 100.00€



947	VOIRIE RUE DU CHAT.	4 305.00 €	4 302.72 €	99.95 %	
948	VOIRIE RUE DU FOSSÉ	9 410.00 €		0 %	
949	TÉLÉPHONIE	3 000.00 €		0 %	
950	AMÉNAGEMENT ENTRÉES	3 500.00 €	3 492.00 €	99.77 %	
951	VOIRIE RUE JARDINS	15 240.00 €		0 %	15 240.00 €
Total		703 988.00 €	348 878.09 €	49.56 %	209 908.03 €

Le taux de réalisation 2024 des opérations d'équipement est de 49.56 %.

Le deuxième poste de dépenses d'investissement de la Commune correspond au remboursement de la dette, en lien avec le financement des opérations d'équipement. Ainsi, le remboursement du capital de la dette représente 341 464,37 € en 2024, contre 337 754,93 € en 2023.





Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 575 049,66 €.

Elles proviennent principalement des diverses dotations perçues (chapitre 10) telles que le FCTVA pour 95 649.85 €, la taxe d'aménagement pour 38 988.05 €, un don de 10 000 € et les excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 311 221.31 €.

Ces recettes comprennent également les subventions d'investissement perçues (chapitre 13) qui représentent 67 483.80 € en 2024.

Enfin, un versement de 51 343.02 € résultant d'opérations pour compte de tiers est également comptabilisé dans ces recettes.

La Commune n'a pas fait appel à un nouvel emprunt en 2024.

De plus, au regard des notifications, les subventions à recevoir par la Commune qui n'ont pas été perçues ont donné lieu à un report de crédits sur l'exercice 2025 en restes-à-réaliser pour un montant de 104 687.00 €.